

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 mars 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2023-25

**OBJET : Groupement de commandes de Contrôle technique des ouvrages
du réseau électrique (CTO)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 12 décembre 2019, le Bureau lui avait donné mandat pour engager le SDEER dans un groupement de commandes coordonné par TE47 pour le Contrôle technique des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité (CTO), en application de l'article R323-30 du Code de l'énergie et selon les modalités précisées par un arrêté du 14 janvier 2013.

Le marché passé arrivant à échéance fin 2023, après trois reconduites annuelles, TE47 propose de relancer un appel d'offres pour un nouveau marché d'un an, reconductible trois fois.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour engager le SDEER dans cette nouvelle procédure.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour engager le SDEER dans le marché d'achat de prestations de Contrôle technique des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité (CTO), lancé par TE47 dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, tel qu'initié en 2023 ;

2 - Donne mandat à M. le Président ou M. le directeur du SDEER pour signer tous ordres de services à donner en application de ce marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*